



Ministère du Logement,
de l'Égalité des territoires et de la Ruralité

Paris, le 16 décembre 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Création d'un fonds de financement pour accélérer le déploiement des maisons de services au public

Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, a décidé, avec plusieurs opérateurs nationaux, de créer un fonds de financement pour accélérer le déploiement des 1 000 maisons de services au public d'ici fin 2016. Un accord national a ainsi été signé vendredi 4 décembre, au Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), à Saint-Denis.

Doté de 20 millions d'euros, ce fonds complètera de manière équivalente les financements de l'Etat afin de couvrir 50% des coûts de fonctionnement des maisons de service au public, l'autre moitié étant financée par les collectivités territoriales. Ce fonds sera alimenté par Pôle Emploi, la Caisse nationale d'allocations familiales, la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés, la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole, la Caisse nationale d'assurance vieillesse, Gaz réseau distribution France (GRDF), le Groupe La Poste. La Caisse des dépôts et l'Union nationale des points d'information et de médiation multi-services ont été associées à cet accord national.

Le fonds favorisera l'implantation des services publics dans les territoires ruraux, urbains et périurbains, pour répondre aux besoins des citoyens.

A ce jour, 380 maisons de services au public sont labellisées. L'objectif est d'en créer 1 000 d'ici fin 2016, en accélérant leur implantation dans les territoires.

Les maisons de services au public :

- sont des espaces mutualisés qui regroupent en un lieu unique une gamme élargie de services à la population : aides et prestations sociales, emploi, insertion, accès aux droits, offres culturelles, mobilité, vie associative, etc. ;
- offrent aux usagers une aide, une écoute et un accompagnement dans les démarches de la vie quotidienne (mise à disposition de documentation et

d'outils, aide à l'utilisation des services en ligne des opérateurs, accompagnement à la réalisation d'entretiens à distance...).



Retrouvez [le communiqué de presse en ligne](#).

Contact presse :

Ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité : 01 44 49 85 13

72 rue de Varenne – 75007 PARIS

www.territoires.gouv.fr